

**Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques  
et de la pêche**

**---\*\*\*---**

**Centre Technique de l'Agriculture Biologique**

**FOURNITURE ET RENOVATION**  
**D'UN ABRI SERRE MULTI-TUNNELS**

**Dossier de consultation**  
**N° 01/2022**

**CAHIER DES CHARGES**

# Cahier des clauses administratives particulières

## **Article premier : Cadre et objet de la consultation.**

Dans le cadre de la rénovation de son matériel agricole, le Centre Technique de l'Agriculture Biologique se propose de réparer la serre multi-tunnels par consultation soumise à la concurrence et conformément aux clauses du présent cahier des charges.

## **Article 2 : Contenu de la consultation.**

La présente consultation consiste à la réparation d'un abri serre multi-tunnels.

## **Article 3 : Conditions de participation**

Les fournisseurs en état de faillite ou de liquidation judiciaire ne sont pas admis à soumissionner.

## **Article 4 : Etablissement des offres**

Les soumissions ou offres doivent être établies conformément aux exigences techniques présentés dans le cahier des charges et signées par le soumissionnaire.

## **Article 5 : Présentation des offres :**

Les offres ne devront comporter ni restriction, ni réserve. La nullité pouvant être encourue de ce fait.

Les offres doivent être rédigées en langue française.

Les offres placées dans une enveloppe, fermée et scellée, indiquant la référence de la consultation et son objet sans pour autant apporter des indications ou références au nom du soumissionnaire.

Toutes les offres dont l'enveloppe extérieure comporte une indication ou référence au nom du soumissionnaire est rejetée.

Le pli contenant les offres doit être envoyé par la poste et recommandé ou par rapide poste.

L'enveloppe extérieure ne doit porter aucun signe distinctif et ne doit comporter que les mentions suivantes :

- Consultation N°.....2022 CTAB (en haut et à gauche)
- Réparation Abri serre multi-tunnels.
- A n'ouvrir que par la commission interne d'achat du CTAB.

Si l'enveloppe extérieure est scellée et ne porte pas les mentions exigées ci-dessus, l'administration n'assumera aucune responsabilité pour les erreurs de mise en place de l'offre ou de son ouverture prématurée.

Un pli ouvert prématurément, sera rejetée.

Les offres doivent être adressées sous pli fermé au nom impersonnel de **Monsieur le Directeur Général du Centre Technique de l'Agriculture Biologique** à l'adresse postale ci dessous :

**BP 54, 4042 Chott Meriem**

Ou déposées directement au bureau d'ordre du CTAB

## **Article 6: Constitution de l'offre**

L'offre est constituée :

### **1. Des documents administratifs suivants :**

- \* L'attestation fiscale prévue par la législation en vigueur attestant que le fournisseur est en règle avec la direction des impôts en cours de validité.
- \* Un certificat d'affiliation à la caisse nationale de sécurité sociale en cours de validité.
- \* Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires qu'ils ne sont pas en état de faillite ou en redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur. Les soumissionnaires qui sont en état de redressement amiable sont tenus de présenter une déclaration à cet effet.

\* Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires spécifiant leur engagement de n'avoir pas fait et de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion d'un marché et des étapes de son exécution.

\* Le présent cahier des charges dûment signé cacheté et paraphé en bas de chaque feuille

\* Attestation /certificat d'origine du matériel proposé

## **2. L offre technique ( pli A)**

\* Une déclaration par le soumissionnaire que le contrat n'a pas donné, ne donne pas ou ne donnera pas lieu à perception de frais commerciaux extraordinaires.

\* Une description détaillée du matériel à livrer accompagnée d'une documentation technique spécifique en langue française et le manuel d'entretien et d'utilisation.

\* Eventuellement, les garanties supplémentaires offertes. Il est à signaler que les variantes ne seront pas prises en considération

## **3.De l'offre financière :( pli B)**

\*Le modèle de soumission de l'administration rempli cacheté et signé

### **Article 7 : Date limite de réception des offres**

Les offres doivent parvenir sous pli fermé par voie postale à l'adresse sus-indiquée au plus tard le **10 Octobre 2022**. Le **cachet du bureau d'ordre du CTAB** ou celui de la poste fera foi.

Les offres qui parviennent après la date fixée ne seront pas prises en considération quel que soit le motif du retard, elles seront retournées aux soumissionnaires, sur leur demande, sans avoir été ouvertes.

### **Article 8 : Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en une seule séance par la commission interne d'achat du CTAB et selon la réglementation en vigueur.

### **Article 9: Attribution de la consultation.**

L'administration attribuera le marché au candidat dont l'offre satisfait substantiellement aux conditions de la consultation et est la moins-disante, à condition qu'on ait également déterminé que le candidat est qualifié pour exécuter le marché de façon satisfaisante.

### **Article 10: Nature et présentation des prix**

Le soumissionnaire indiquera sur son offre l'intitulé, le numéro du matricule fiscale et le numéro du compte courant bancaire ou postal à l'adresse auquel les paiements devront être effectués.

Les prix offerts sont fermes et non révisables pendant toute la durée d'exécution du marché. Les prix doivent comprendre le coût du matériel livré, installé et mis en service.

Les soumissionnaires doivent présenter pour l'ensemble du lot :

- Le prix total hors taxes
- Le taux et le montant de la TVA
- Le prix total toutes taxes comprises

### **Article 11: Validité des offres**

Les offres doivent être signées sur toutes les pages par le soumissionnaire ou son mandataire dûment habilité.

Les candidats, du seul fait de la présentation de leur soumission, sont liés par leurs offres pour une période de cent vingt (120) jours à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des offres; pendant cette période, ils ne peuvent quelle qu'en soit la raison revenir sur les prix et les conditions de leur offre.

### **Article 12: Conditions et modalités de paiement**

Le paiement de la présentation de service se fera par virement au compte courant du soumissionnaire conformément à la réglementation en vigueur dans un délai ne dépassant pas les 30 jours sur présentation de :

- La facture en trois exemplaires comportant les numéros du compte courant et de la matricule fiscale du fournisseur.

Le règlement du présent marché sera effectué en Dinars tunisiens comme suivant :

- le montant du marché toutes taxes comprises sera payé par le CTAB et ce après déduction des sommes dues au titre de la TVA et de l'IS sur les marchés.

### **Article 13: Délai et lieu de livraison**

Le matériel objet du marché doit être livré et installé et mise en service au CTAB, Chatt Mariem; Le délai d'exécution du marché est fixé à quatre vingt dix (90) jours calendaires.

Ce délai commence à courir à compter du jour suivant la date de la notification du marché approuvé.

### **Article 14: Pénalité de retard**

- 1- En cas de retard de livraison ou d'installation, le fournisseur est passible d'une pénalité calculée, par jour effectif de retard, à compter de l'échéance du délai contractuel et fixée à 1/1000 de la valeur des fournitures non livrées ou non installées jusqu'à concurrence de 5% du montant définitif du marché.
- 2- Toutefois si la fourniture non-livrée empêche l'utilisation normale d'une partie ou de la totalité du matériel, la pénalité sera calculée sur le montant (valeur totale) de ce matériel
- 3- Les pénalités seront retenues sur les sommes dues au titre du marché.

### **Article 15: Résiliation du marché**

L'administration du CTAB se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions suivantes :

- a. En cas d'inexécution du marché ou si les retards se prolongent au-delà d'un mois, la résiliation est alors prononcée 15 jours après une mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet. Il sera alors pourvu aux besoins du service par des marchés passés d'urgence ou par tout autre moyen jugé convenable aux risques et périls du fournisseur défaillant, sans préjudice des retenues applicables aux retards accomplis au moment de la résiliation.

La différence entre les prix du marché en cours et ceux des marchés que l'Administration du CTAB pourrait passer sera alors prélevée sur les sommes dues au fournisseur défaillant à divers titres, sans préjudice des droits à exercer contre les autres biens du fournisseur défaillant en cas d'insuffisance de ces sommes.

- b. Si le fournisseur se livre à des actes frauduleux notamment sur la nature et la quantité des fournitures livrées.

### **Article 16: Réception du matériel**

I-Réception provisoire : -

La réception provisoire interviendra dans un délai maximum de 2 semaines à partir de l'installation et de la mise en service du matériel acheté. Le matériel ne remplissant pas toutes les conditions prescrites par les documents contractuels est rebuté et laissé pour le compte du fournisseur. Le remplacement des organes défectueux doit être effectué dans un délai ne dépassant pas un mois à compter de la date de notification de rebut. Les livraisons refusées pour vice de fabrication, ou ne remplissant pas les conditions du marché ou non conformes aux types demandés devront être enlevées aux frais du fournisseur dans les huit jours et remplacées sans indemnités dans un délai d'un mois.

La réception provisoire donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception donnant droit au paiement correspondant.

II- Réception définitive : -

La réception définitive sera prononcée à l'expiration du délai de garantie. Le procès-verbal ne sera établi que lorsque le matériel aura donné preuve de robustesse et de fiabilité.

### **Article 17: Garantie**

Le matériel doit être garanti pour une période de douze (12) mois au minimum à partir de la date de mise en service et de la réception provisoire.

Cette garantie doit couvrir tous les défauts de fabrication des pièces non décelés aux contrôles (en usine et en Tunisie) dans le cas où des modifications ou réparations importantes seraient nécessitées par des vices de construction, le délai de garantie sera prolongé d'une durée égale à celle de l'immobilisation du matériel.

Pendant la période de garantie, le fournisseur est tenu de remettre en parfait état, dans un délai fixé par l'administration, le matériel ayant subi des avaries imputables à la réception. Les sous-ensembles et organes rebutés en cours de la période de garantie seront mis à la disposition du fournisseur au lieu où à été prononcé le rebut pendant un délai d'un mois à dater de l'avis de rebut qui lui est adressé. Passé ce délai, le matériel avarié et rebuté sera versé au stock de l'administration et deviendra propriété.

Au terme de la période de garantie, il sera procédé à l'établissement d'un procès-verbal de réception définitive.

### **Article 18: Services connexes**

Le soumissionnaire doit assurer tous les services suivants :

- 1- La mise en service du matériel livré
- 2- La fourniture, à la date de livraison, des documents (en langue française) suivants :
  - \* La nomenclature complète des pièces constitutives du matériel sous forme de catalogue avec vues éclatées assorties de repères numériques
  - \* Les manuels d'utilisation et d'entretien
- 3- Le service après vente garantissant l'approvisionnement rapide en pièces de rechange, l'entretien et la réparation des fournitures en cas de besoin.

### **Article 19: Modèles de formulaires**

Le soumissionnaire devra présenter son offre conformément au formulaire de soumission, joint au présent cahier des charges remplis et complétés soigneusement.

### **Article 20: Réglementation**

Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent dossier d'Appel d'offres, l'exécution du marché est, régie dans une large mesure, par le décret N° 2014 – 1039 du 13 mars 2014 et les textes qui l'ont modifié.

### **ARTICLE 21 : frais d'enregistrement**

Les frais d'enregistrement du cahier des charges de la soumission du bordereau des prix et du contrat du marché sont à la charge du fournisseurs.

### **Article 22: Dispositions générales**

Les soumissionnaires qui ne respecteront pas les clauses du présent cahier des charges verront leurs offres purement et simplement rejetées.

Le marché à conclure ne sera valable qu'après signature des deux parties contractantes et approbation de Monsieur le Directeur Général du Centre Technique de l'Agriculture Biologique sur avis favorable de la commission interne d'achat.

**Lu et approuvé**  
**Le soumissionnaire**

(Signature et cachet )

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES

## Objet :

La présente consultation consiste à la réparation d'un abri serre multi-tunnels

## Caractéristiques générales :

Le matériel constituant l'essentiel des lots doit être neuf, non usagé et du modèle le plus récent ou courant et qu'il englobe toutes les dernières améliorations apportées à la conception ou aux matériaux. Il doit être choisi dans les gammes professionnelles garantissant :

- La robustesse
- La fiabilité
- La stabilité des performances techniques annoncées sur de longues durées de fonctionnement

### 1. Système d'aération :

#### 1.1. Aération au faîtage :

\* Réparation accessoires ouvrants et réglage des ouvrants de faîtage.

##### 1.1.1. Matériels demandés :

\* Insecte-proof d'une maille 20 x 10 (200 mailles par cm<sup>2</sup>), nécessaire pour l'aération de 2 ouvrants de faîtage, soit pour une longueur totale d'environ 120 m. (60 m x 2)

##### 1.1.2. Travaux à réaliser :

\* Démontage et montage des anciennes crémaillères des deux côtés latéraux en bon état (nombre total environ = 61 crémaillères en bon état et 19 crémaillères cassées) pour la réparation et réglage des ouvrants sur chéneaux (nombre total environ = 139 crémaillères en bon état et 21 crémaillères cassées).

\* Livraison et montage de l'insecte-proof au niveau des ouvrants de faîtage.

#### 1.2. Aération latérales et des toitures :

\* Réparation et modification des ouvrants latéraux et de 2 ouvrants des toitures

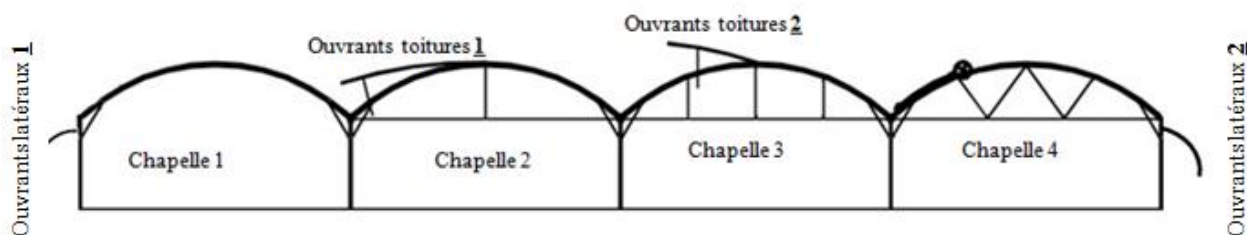
##### 1.2.1. Matériels demandés :

\* Entretien de deux ouvrants latéraux.

\* Elimination des 2 ouvrants de l'aération de toiture qui se trouvent aux deux extrémités de la serre multichapelles (chapelles numéro 1 et 4) en laissant les 2 autres ouvrants de toiture se trouvant au milieu (chapelles numéro 2 et 3)

Changement des crémaillères cassées des 2 ouvrants latéraux et des 2 ouvrants de toiture (chapelles numéro 2 et 3) par des crémaillères en bon état qui se trouvent sur les deux ouvrants éliminés (chapelles numéro 1 et 4)

\*Acquisition et installation d'un insecte-proof d'une maille 20 x 10 (200 mailles par cm<sup>2</sup>), nécessaire pour des deux côtés latéraux, soit pour une longueur totale d'environ 120 m.



### 1.2.2. Travaux à réaliser :

\* Gestion des ouvertures par commande manuel et prévoir l'utilisation des réducteurs manuels à effort réduit pour faciliter la manipulation (une manivelle pour chaque 20 m de longueur, soit en total 6 manivelles pour les deux côtés latéraux et 6 manivelles pour les deux ouvrants de toiture).

\* Livraison et montage d'un film plastique et d'un l'insecte-proof au niveau de deux côtés latéraux.

## 2. Couverture façade :

\* Changement des plaques polycarbonate endommagées

### 2.1. Matériels demandés :

\* Plaques en **polycarbonate alvéolaire 6 mm** pour une superficie totale d'environ 388,8 m<sup>2</sup> (pour deux façades de 36 m x 3,9 m et deux côtés latéraux de 60 m x 0,90 m) et qui doivent garantir les avantages suivants pour au moins 10 ans:

- bonne solidité mécanique
- excellente résilience
- excellente stabilité dimensionnelle
- bonne résistance aux intempéries

### 2.2. Travaux à réaliser :

\* Démontage des anciennes plaques endommagées.

\* Livraison et mise en place des nouvelles plaques en **polycarbonate alvéolaire** d'épaisseur 6mm.

## 3. Couverture toiture :

\* Couverture de serre multichapelles de 36 m x 60 m avec film plastique

### 3.1. Matériels demandés :

\* Film plastique en polyéthylène thermique transparent, épaisseur 200 microns, nécessaire pour la couverture d'une superficie totale d'environ 2160 m<sup>2</sup>.

### 3.2. Travaux à réaliser :

\* Démontage de la couverture existante.

\* Tension des lignes de fil de fer existant.

\* Couverture de la serre avec le nouveau film selon les normes de fixation recommandées et répondant à une garantie de durée de vie de trois campagnes agricoles au minimum.

#### **4. Portes frontales :**

\* Réparation et entretien des 4 portes frontales opposées avec ouverture unique coulissante.

##### **4.1. Matériels demandés :**

\* Insecte-proof d'une maille 20 x 10 (200 mailles par cm<sup>2</sup>).

##### **4.2. Travaux à réaliser :**

\* Entretien et réparation des 4 portes frontales opposées.

\* Entretien des deux sas d'entrée situés à l'extérieur de la serre et montage d'insecte-proof au niveau des deux portes de façade d'entrée, dimensions hauteur 2,20 m, longueur 2,90 m et largeur 1,60 m.

\* Livraison et montage de l'insecte-proof au niveau des deux portes de façade de sortie.

#### **5. Remarques :**

- Tout le matériel livré, doit être installé à la charge du soumissionnaire avec tous les accessoires nécessaires pour son bon fonctionnement.

- Un dossier d'exécution des installations et des travaux de réparations projetées avec tous les plans, schémas et notice du constructeur, sera fourni par le soumissionnaire.

- Le soumissionnaire est responsable du moindre défaut de son équipement ou d'une mauvaise performance à cause d'une sous-estimation ou un mauvais choix des équipements.

- Le soumissionnaire doit présenter une garantie d'une durée de 5 ans du bon fonctionnement du nouveau système d'aération.

- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour l'exécution des travaux de réparation et d'entretien prédéfini est à la charge du soumissionnaire, ainsi que le transport des fournitures au lieu des travaux de maintenance.

**Lu et approuvé**  
**Le soumissionnaire**  
(Signature et cachet )



## FORMULAIRE DE SOUMISSION

A Monsieur le Directeur Général du Centre Technique de l'Agriculture Biologique  
Je soussigné

(Nom, Prénom, Profession).....

Faisant élection de domicile à .....

Et agissant en qualité de .....

De la société .....

Dont le siège social est à .....

Tel:.....Fax.....

Inscrite au registre de commerce de .....

Le ..... Sous le numéro .....

Matricule fiscale numéro:.....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées au dossier de consultation relatif à la réparation de la serre multi-tunnels:

me soumetts et m'engage à exécuter les missions objet de la présente consultation, conformément aux règles de l'art et au dossier de consultation moyennant le montant initial toutes taxes comprises, que j'ai établi moi-même et qui se décompose comme suit :

Le montant global hors TVA s'élève à :

..... D T.

Le montant de la TVA s'élève à :

..... D T.

Le montant global TTC s'élève à :

..... D T.

Je m'engage, si ma soumission est acceptée, à exécuter le marché dès notification par ordre de service ainsi qu'à le terminer dans le délai fixé par celui-ci.

J'accepte de rester lié par ma soumission pendant un délai de 90 jours calendaires à compter de la date fixée pour la réception des offres.

Le Centre Technique de l'Agriculture Biologique se libérera des sommes qui me sont dues pour l'exécution de ce marché, par virement à mon compte

N°..... ouvert à l'agence de

.....

Fait à ....., le.....

Lu et approuvé

Le soumissionnaire